



Description de la formation

Le brevet de capitaine 200 est délivré aux marins qui répondent aux conditions de formation pour être en mesure d'assurer les fonctions de capitaine et de chef mécanicien en toute sécurité et dans le respect des réglementations existantes.

Le titulaire du brevet de capitaine 200 est responsable de l'expédition maritime et représente l'armateur en toute circonstance. Outre les aspects de navigation et d'exploitation du navire, il doit assurer l'encadrement de son équipage.

A ce titre, en tant que capitaine, il doit :

- Maîtriser les règles de conduite du navire
- Manœuvrer son navire dans toutes les circonstances en toute sécurité
- Planifier un voyage et diriger la navigation
- Utiliser et comprendre les phrases normalisées en langue anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité
- Savoir rédiger un rapport de mer en termes juridiques
- Maîtriser les bases du droit et de l'économie maritimes
- Connaître les questions relatives à l'exploitation du navire et à sa stabilité et lui assurer un bon état de navigabilité
- Maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire
- Respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

En tant que chef mécanicien, il doit :

- Assurer la conduite et la maintenance de la machine propulsive et des auxiliaires d'un navire de puissance propulsive inférieure à 250 kW
- Savoir faire fonctionner les systèmes électriques
- Connaître les risques spécifiques au compartiment machine et savoir mettre en œuvre les moyens de lutte prévus.

Conditions d'admission

Niveau d'entrée obligatoire : niveau 5 (niv. BEP, CAP). Etre titulaire du Certificat Matelot Pont et avoir déjà navigué.

Prérequis : être âgé de 18 ans au moins au 1er jour de la formation.

Modalités de recrutement : admission après test de pré-sélection, admission après visite médicale.

Durée de la formation

Selon le profil du (de la) candidat(e) : de 342 heures à 392 heures de formation.



Débouchés

Outre les navires de commerce (navires de transport de passagers, navires de transport de marchandises, navires de services et portuaires...), le titulaire de ce brevet peut également commander des navires à propulsion mécanique armés à la plaisance dans la limite des prérogatives attachées à ce brevet.

Le brevet de capitaine 200 permet à son titulaire d'être employé à bord d'un navire de jauge brute inférieure à 200 et de puissance propulsive inférieure à 250 kW en tant que capitaine ou chef mécanicien.

Le titulaire d'un brevet de capitaine 200 peut également, sous réserve d'obtenir des modules de formation complémentaires (modules pêche, voile ou yacht), commander des navires de pêche ou des navires de plaisance à voile ou à moteur.

Il peut également poursuivre sa carrière en intégrant le cursus de formation menant à la délivrance du brevet de capitaine 500.